

**GARDERIE DES MOTS MAGIQUES**

**Code d'éthique du personnel**

**Révisé le 17 avril 2016**

## PRÉSENTATION

Le service de garde exige un comportement exemplaire de tous les membres de l'équipe. Dans le respect des compétences de ces membres, de leurs capacités et de leurs idées, nous encourageons une pratique respectueuse et orientée vers la qualité. La qualité du personnel transparaît tant par ses qualités professionnelles que par ses agissements et attitudes.

Notre code d'éthique comprend l'ensemble des principaux éléments régissant la conduite admissible du personnel éducateur, du personnel de soutien et du responsable de l'alimentation du service de garde. Chaque membre du personnel s'engage à se conformer aux règles de conduites inscrites dans le présent document et à dénoncer toute personne qui enfreint ces règles. Le cas échéant, des sanctions disciplinaires pourront s'appliquer dans l'ordre suivant:

- 1er avertissement écrit
- 2ième avertissement écrit
- Prise de mesures disciplinaires (suspension ou réparation)
- Congédiement

Tous les avertissements seront signés par l'employé et consignés dans son dossier.

## RESPONSABILITÉ ENVERS LES ENFANTS

---

Dans le respect de l'unicité de l'enfant, l'éducateur/éducatrice s'engage à veiller à la santé, au bien-être et à la sécurité de celui-ci, qu'il œuvre de près ou de loin de celui-ci. L'enfant doit être au cœur de ses priorités.

Il s'engage à :

- respecter la dignité et l'unicité de l'enfant en n'abusant pas de son pouvoir, en n'utilisant aucune parole ou geste de dénigrement et en lui parlant avec respect, ainsi qu'à mettre fin à toute situation où la dignité et l'unicité de l'enfant sont mis en péril;
- maintenir une ouverture et un respect à l'égard des différences sociales, physiques, ethniques et culturelles;

## RESPONSABILITÉ ENVERS LES PARENTS

---

La reconnaissance de l'importance des parents auprès de l'enfant est de notre devoir. Il faut reconnaître et soutenir leurs connaissances et leurs compétences. Les membres du personnel de garde agissent en collaboration avec les parents en les respectant, en échangeant ainsi qu'en informant les parents.

L'éducateur/éducatrice s'engage à :

- Reconnaître la primauté des parents dans l'éducation de l'enfant à respecter leurs compétences et à les soutenir dans leur rôle;
- Informer objectivement et à échanger avec eux de façon diplomate et respectueuse;
- Préserver la confidentialité des informations concernant l'enfant et sa famille ainsi qu'à ne pas les utiliser à des fins personnelles. Toutefois, la confidentialité n'a pas à être maintenue entre les membres de l'équipe, car il est important de partager l'information (au sein de l'équipe seulement) afin d'assurer la cohérence et l'adéquation des interventions de tous.

## RESPONSABILITÉ AU SEIN DE L'ÉQUIPE

L'équipe est le point de ralliement des membres du personnel éducateur. Malgré leurs différences culturelles, physiques ou ethniques, leur but commun se situe au niveau de la mission éducative. Le climat et le respect instaurés au sein de l'équipe sont des éléments essentiels permettant d'offrir une qualité de service et une qualité professionnelle envers les enfants.

Chaque membre de l'équipe de travail est unique et égal à ses pairs. Il n'y a pas de rapport de force ni d'abus de pouvoir et les échanges sont respectueux. L'entraide est essentielle.

En tant que membre de l'équipe chaque employé s'engage à :

- Contribuer à ce que chaque membre fasse partie intégrante de l'équipe et se sente respecté;
- Prendre des moyens concrets pour maintenir un climat de travail harmonieux;
- Promouvoir la solidarité, le respect, la coopération et le soutien mutuel au sein de l'équipe;
- Reconnaître les réussites professionnelles des autres collègues;
- Éviter tout dénigrement d'un membre de l'équipe qu'il soit présent ou non;
- Travailler ensemble à la prévention, à la dénonciation et à la cessation de tout comportement d'harcèlement psychologique;

## RESPONSABILITÉ ENVERS LE RÔLE PROFESSIONNEL

Le rôle professionnel des éducateurs/éducatrices à la petite enfance se définit à plusieurs niveaux. À titre de professionnel de la petite enfance, vous avez l'obligation de :

- Assurer la qualité de vie et le bien-être des enfants;
- Assurer une cohérence entre la mission, les actions et les obligations;

- Respecter et appliquer les valeurs propres à la philosophie prônée par la garderie;
- Promouvoir une image positive de la garderie ainsi que de la profession;
- Assurer une formation continue en relation avec vos objectifs professionnels;

## RESPONSABILITÉ ENVERS LA SOCIÉTÉ

---

De par sa vocation, la garderie prône l'égalité des enfants, le respect de l'unicité et le bien-être de ceux-ci. Tous les membres de l'équipe s'engagent à :

- Promouvoir une saine santé mentale et physique, un respect de soi-même et des autres, et des valeurs propres à notre société;
- Respecter et défendre les droits des enfants;
- Faire la prévention des situations de négligence et d'abus envers les enfants, ou dénoncer ces situations.